

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Dimanche 25 mars 2018 – Vichy, 8h30 précises

COMPTE RENDU

Détail des délégués et voix :

Ligue APCAC : 3 délégués présents sur 3 représentent 15 voix sur 15 ;
Ligue AURA : 5 délégués présents sur 5 représentent 27 voix sur 27 ;
Ligue BFC : 4 délégués présents sur 4 représentent 21 voix sur 21 ;
Ligue BRE : 2 délégués présents sur 2 représentent 10 voix sur 10 ;
Ligue CLO : 2 délégués présents sur 2 représentent 10 voix sur 10 ;
Ligue GEST : 2 délégués présents sur 4 représentent 10 voix sur 18 ;
Ligue IDF : 6 délégués présents sur 6 représentent 34 voix sur 34 ;
Ligue NAQU : 5 délégués présents sur 5 représentent 25 voix sur 25 ;
Ligue NOR : 2 délégués présents sur 3 représentent 10 voix sur 19 ;
Ligue OCC : 3 délégués présents sur 4 représentent 15 voix sur 18 ;
Ligue PLL : 2 délégués présents sur 3 représentent 9 voix sur 13.

Pouvoir Outre-Mer : 2 voix.

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Secrétaire Général de la FFSNW

Le Secrétaire Général ouvre l'Assemblée Générale 2018 de la Fédération et souhaite la bienvenue aux délégués, aux élus de la Fédération, aux responsables de Commissions, à la Commission de surveillance des opérations électorales, aux licenciés présents, aux membres de la DTN, aux membres des services généraux.

Le Secrétaire Général remercie Peggy PIRON, Franck DICHAMPS et Christophe GODIVEAU pour l'organisation et leur accueil.

Enfin le Secrétaire Générale énonce le Quorum :

- Nombre de délégués présents : 34
- Nombre de voix représentées : 172

Le quorum de 15 délégués présents et de 107 voix représentées étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La parole est donnée au Président de la Fédération. Ce dernier souhaite également la bienvenue à tous les présents.



2. Hommage aux personnes disparues

Le Président procède à l'hommage aux personnes disparues :

- Roger CAMBRAY
- Françoise FOURASTIER
- Henri NAUDINAT
- Dominique MARTIN

Le Président demande à l'assistance de procéder à un temps d'applaudissements pour saluer les contributions de ces personnes au sein de la famille de la Fédération.

3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 26 mars 2017

Le Secrétaire Général procède à l'approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale de la Fédération du 25 mars 2017.

Le document est soumis au vote de l'Assemblée Générale par le Secrétaire Général.

Le document est adopté à l'unanimité.

4. Discours du Président de la FFSNW

Le Président reprend la parole pour son discours.

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s délégué(e)s, Cher(e)s ami(e)s et Adhérent(e)s,

La première année de cette olympiade s'est terminée. Nous voici aujourd'hui réunis pour notre Assemblée Générale dans un moment particulier de la respiration et de la vie du mouvement sportif. L'Assemblée Générale est toujours un moment privilégié dans la vie d'une Fédération.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui ainsi que l'ensemble des dirigeants pour leur engagement.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil d'Administration et des Commissions pour leur engagement et leur soutien.

La nécessité de renforcer nos fonctionnements, notre efficacité et notre rayonnement tant dans le domaine sportif que dans celui du développement ou de la vie fédérale demeure une priorité. Le plan de développement fédéral a été pensé et est appliqué en ce sens.

Pour autant, je n'occulte pas les difficultés qui existent ou les travaux qui restent à accomplir. Nous devons encore fournir de longs et nombreux efforts pour entrevoir les prochaines années avec confiance et sérénité.

Le temps demeure le premier facteur du changement.

Sans être exhaustif, j'aimerais revenir sur les faits les plus marquants de nos activités fédérales pour cette saison 2017.



La Performance de Gestion :

Un Exercice Traditionnel :

De nouvelles procédures administratives et comptables ont été appliquées permettant une gestion rigoureuse favorisant une gestion saine et des économies. Pour autant, à force de compter, des problèmes sont apparus notamment à cause d'outils obsolète. Dans ce cadre, la Fédération a été frappée par un cryptovirus à la fin du troisième virus handicapant lourdement notre fonctionnement et retardant notamment les facturations.

Des décisions ont été prises et l'ensemble du système sera changé au meilleur prix pour moderniser et optimiser notre fonctionnement. Celui-ci accompagnera la rénovation de l'intranet fédéral, retardé par l'absence de vote de la gamme licence lors de notre dernière Assemblée Générale.

La Fédération est à l'équilibre avec cinq résultats financiers successifs positifs.

Les licences et le volume financier générés restent au cœur des préoccupations du Conseil d'Administration.

Un Exercice Exceptionnel :

L'organisation des Championnats du Monde Open 2017 a été une réussite : Organisationnelle / Médiatique / Sportive / financière.

La Fédération peut s'enorgueillir, selon les termes de l'IWWF, d'avoir posé un nouveau standard pour les championnats du Monde et d'avoir dignement contribué au rayonnement de la France.

En outre et cela sera développé plus tard par le trésorier général, l'événement a fait partie des rares à remplir à la fois une exigence sportive élevée, à répondre aux enjeux sociaux et sociétaux, et à se clôturer avec un exercice équilibré.

Ainsi cette saison encore, la Fédération réalise un exercice excédentaire de 265 580,83 €.

Je remercie le Trésorier Général, Eric NERON, l'ensemble de l'équipe fédérale, et pour leur présence sans faille, dans cette aventure des Championnats du Monde, toute la ligue Ile de France, et notamment son président, Philippe Delacour, et sa Trésorière, Karine BECKHARD.

Grâce à un soutien sans faille, le Ministère en charge des Sports et de ses services ; grâce aux bonnes relations développées avec certains partenaires publics et privés, et particulièrement, le département du Val de Marne, la ville de Choisy le roi, le PIDS et la ville de Paris, nous pouvons maintenant afficher avec fierté le succès de ces championnats du monde et une bonne santé financière.

La Performance Sportive :

La Direction Technique Nationale porte le sport et est au cœur de notre projet sportif partagé Etat/Fédération. Pour répondre à ces nouveaux enjeux avec hauteur de vue et modernité, elle est sous l'impulsion du Directeur Technique National particulièrement active malgré un effectif contraint.



Aujourd'hui, la DTN rassemble 6 cadres d'Etat, dont le DTN, pour mener notre plan de développement et accompagner l'ensemble de nos disciplines sur tous le territoire français.

Dans ce cadre, je tiens à tous les remercier et j'ai une pensée particulière pour Christian Faisy qui après tant d'années parmi nous, est parti en retraite en début d'année 2018. J'espère que nous le reverrons et qu'il contribuera à œuvrer sur les plans d'eau.

La Direction Technique Nationale gère les Equipes Nationales, pilote les dossiers clefs du développement fédéral et accompagne les commissions dans le développement de la Fédération.

Les points marquants sont :

- La Convention Nationale d'Objectifs, qui se maintient à hauteur de 656 000€ ;
- L'organisation et la définition du Sport de Haut Niveau : équipe de France, compétitions internationales de référence, règles de sélection ;
- Le déploiement du PPF en lien avec les Clubs et les entraîneurs producteurs au quotidien de la performance, et en définissant le rôle de chacun en rendant plus lisible l'accession au haut niveau ;
- L'accompagnement individuel des Sportifs de Haut Niveau et inscrits sur les listes ministérielles, PSQS et Bureau de la Vie de l'Athlète ;
- La définition de dispositifs d'accession à tous les publics ;
- L'organisation de la surveillance réglementaire, sous l'égide de François DEROCHE ;

En 2017, nous disposons encore d'un bon bilan, avec dans toutes les catégories de toutes les disciplines de haut niveau ou non :

- La France a participé à 13 compétitions internationales (championnats du Monde, d'Europe, etc.) ;
- Les équipes de France ont figuré sur 75 podiums internationaux ;
- Elles ont remporté 23 victoires dont 21 médailles d'or individuelles et 2 médailles d'or par équipe.

Je tiens à féliciter tous les athlètes et leur encadrement pour ces excellents résultats qui font honneur à la France et constituent la première vitrine de la Fédération.

J'aimerais remercier toute l'équipe de la Direction Technique Nationale, son Directeur, Grégory SAINT-GENIES, sa Directrice adjointe, Marie-Christine OKEL, et les Conseillers Techniques Nationaux, coordinateurs de disciplines ou responsables de secteur, Franck CHOCUN, Christophe DUVERGER, Styve PERON, Sébastien CANS.



J'aimerais également remercier tous ceux, bénévoles et professionnels qui s'impliquent et qui grâce à leur travail favorisent l'éclosion régulière de nouveaux talents

Construire une offre de pratiques autour de disciplines plus attractives et accessibles à chaque public pour une activité sportive tout au long de la vie :

Je souhaite tout d'abord remercier de nouveau l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la Fédération et les membres des Commissions pour le travail constructif en 2017, ainsi que le Bureau Fédéral dont les réunions ont été nombreuses et efficaces.

La réforme territoriale s'est finalisée et est une véritable opportunité de redynamiser nos équipes dirigeantes avec l'arrivée de nouveaux bénévoles s'appuyant sur l'expérience et la présence indispensable des acteurs historiques.

Je tiens à remercier la Commission Développement sous la responsabilité du Vice-Président de la Fédération, Philippe DELACOUR, pour leur travail afin de contribuer à l'essor du wakeboard câble. Celle-ci garde toujours en tête le besoin de modernisation de la gestion et de la relation avec nos organes déconcentrés, nos membres et nos licenciés, tout en restant très consciente de la réalité et du quotidien des structures.

La création d'une « communauté de passions » du ski nautique et du wakeboard avec non comme une contrainte mais un challenge, l'augmentation du nombre de licenciés par l'attractivité et la fidélisation, reste au centre du projet de développement fédéral.

Les faits marquants :

- La nouvelle gamme licence, avec la « licence découverte », à cinq euros, accessible à toutes les structures a été mise en œuvre, et tel que convenu sera encore appliquée en 2018 ;
- Nous avons déjà pu tirer les enseignements positifs et négatifs de celle-ci pour vous proposer une nouvelle gamme sur laquelle vous serez appelé à voter lors de cette assemblée ; (18K Licences ; 3500 licences par la Fédération ou des événements ; une stabilité des licences câble ; une perte sur le produit d'exploitation licence ; ...)
- L'installation du conventionnement Ligue/Fédération pour un montant annuel stable de 45 000 € ;
- Les Labels fédéraux « Ecole Française de Ski & Wake » véritable label de qualité dont la demande se développe sur le terrain ;
- La diffusion de « l'Ecole des Valeurs » ;
- La déclinaison du nouveau partenariat assurance avec la « SATEC » qui propose un catalogue très large de services, et qui, nous en sommes conscients, nécessite des ajustements et des progrès dans la mise en œuvre.



- Le déploiement de la nouvelle image fédérale, et le développement des partenariats dont un équipementier et une boutique fédérale ;
- La pérennisation et l'attractivité de certains de nos dispositifs :
 - o Le « Chick's on Tour », événement pour un public féminin, lancé en wake câble et à développer en ski nautique et le « Two Tower Tour », pour les pratiquants des téléskis deux poulies, trouvent leur public ;
 - o Le « Trophée des Petits Princes de l'Eau » et les « Kid'z to King » et « Kid'z Wake day », adressés aux plus jeunes pour les accompagner dans leur progression et les initier à une confrontation saine et amicale, ont rempli leur office et évolueront encore en 2018 ;
 - o L'évolution du calendrier des compétitions sur l'ensemble du territoire avec la création d'un niveau national « simplifié et accessible » techniquement et financièrement pour les pratiquants et organisateurs restent à accomplir ;

Enfin, le développement des centres de profit fédéraux a été au centre des travaux de la Fédération.

L'évolution des réglementations relatives aux consultations sur les appels d'offre public a fortement changé la donne et repositionné la Fédération comme acteur incontournable.

La Fédération a ainsi accompagné 5 collectives territoriales dans le montage de projets de grande envergure à l'intérieur desquels elle pourra occuper une place centrale à l'avenir.

Le projet d'implantation du premier télésiège fédéral c'est accéléré suite aux championnats du monde 2017.

Les partenariats engagés nous ont permis de fixer un calendrier avec un accord à signer avant septembre et une première pierre avant la fin de l'année 2018.

L'évènementiel et la communication :

L'évènementiel et la communication ont été des secteurs instables ces dernières années à la Fédération.

L'objectif, à tous les niveaux de compétition, des championnats de France aux championnats du monde, était d'accompagner au plus proche les organisateurs.

Je tiens à remercier tous les organisateurs pour leur travail, leur ambition et leur contribution au rayonnement de nos disciplines grâce à des évènements de haute qualité.

Beaucoup de travail a été fait sur la définition de l'image fédérale et sa diffusion homogène sur l'ensemble du territoire :

- La création d'une charte graphique complète comprenant produits et services ;
- La création de contenus de communication web et réseaux sociaux ;
- Le resserrement des relations avec les médias ;



- La création d'événements fédéraux de promotions du wakeboard câble dans les piscines en plein cœur de Paris ;

Beaucoup de travail reste encore à accomplir :

- La livraison de tous les services aux ligues (site internet et contenu média) ;
- Le renforcement et l'animation du Club des partenaires ;
- Le travail marketing sur l'ensemble des actifs de la Fédération ;
- La marchandisation de la licence avec des avantages reliés directs ;
- La présentation des équipes de France ;

Plusieurs réalisations peuvent faire l'objet de satisfaction :

- La réalisation et la progression chaque année d'un événement populaire et médiatique avec le Salon NAUTIC de Paris, haut lieu de l'industrie du nautisme et des sports nautiques offrant une promotion extraordinaire de nos disciplines et de notre Fédération ;
- La mise en place d'une production médiatique « Magazine » annuelle, « Une Année Sur l'Eau », diffusée largement en format papier et surtout numérique ;

La Formation :

La formation sous la responsabilité de sa Présidente de commission, Caroline DEBOUVRY, et en collaboration avec la Direction Technique Nationale, son Directeur, et particulièrement la Directrice Technique Nationale adjointe, Marie-Christine OKEL, et les Conseillers Techniques Nationaux, Styve PERON et Sébastien CANS, a été au cœur de ce mandat, avec un fait marquant en 2017 :

- La création et le déploiement du CQP accompagnateur télésiège avec une première cohorte ;
- La rénovation du BP JEPS passant d'un diplôme plurivalent à un diplôme disciplinaire répondant mieux attentes des acteurs associatifs et privés ;
- La construction de l'institut national de formation ;
- L'augmentation du catalogue de formation et la rentabilité du secteur.

Tous cela vous sera développé en détail lors du bilan de la commission formation.

Cette réforme a été pensée en envisageant dès le départ, les passerelles entre filière fédérale et filière professionnelle pour faciliter les parcours de formation, l'accès à l'emploi et la professionnalisation de notre environnement.



La création d'un CQP Ski Nautique est en cours et devrait voir le jour en 2019.
La mise en place d'un DE est un objectif fort et le complément des formations fédérales avec « L'entraîneur fédéral ».

Les partenaires institutionnels :

Je remercie Madame la Ministre pour nous avoir reçu aussi souvent que nécessaire, et leur écoute attentive et soutien permanent.

Cette forme de reconnaissance et de mise en valeur du travail effectué sont toujours importantes et appréciées.

Je remercie Madame la Directrice des Sports, qui avec ses services et notre évaluatrice, Madame Anne COZZOLINO, nous ont parfaitement compris et accompagnés dans la définition des objectifs partagés, la convention d'objectifs et de la convention cadre.

Un très grand merci au Président du Comité National et Sportif Français, Denis MASSEGLIA, pour son amitié sportive et son soutien.

Conclusion et remerciements :

Pour conclure, je vous rappellerai qu'il nous reste à convaincre que « le ski nautique pour tous, de la campagne à la ville, dans les meilleures conditions de qualité, c'est possible et c'est au sein d'un Club de la FFSNW ».

2017, et encore plus 2018, sont des périodes charnières dans l'organisations du sport en France :

- L'élection présidentielle avec des directives gouvernementales fortes demandant plus de transparence et de démocratie dans la gouvernance du sport. Cela aura un impact dans le chantier de réforme des statuts et règlements de la Fédération (Important : résultat de l'enquête auprès des clubs et la volonté de la majorité d'être présent en AG) ;
- Les Etats Généraux du sport qui ont redéfini les modalités de gestion du SHN et ont constitué le socle du PPF (plan de performance fédéral) ;
- Le chantier de la gouvernance ;
- Le rapport Onesta sur la haute performance ;
- Le lancement d'action public 2022 ;
- L'OBTENTION DES JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024 ET LE PROJET D'INTEGRATION AUX JO, AVEC LA TASK FORCE MENEÉ PAR LE PRESIDENT DE LA FFSNW.

Pour terminer ce rapport moral, j'aimerais remercier et féliciter :

- L'ensemble du personnel fédéral et de la Direction Technique Nationale qui, sous l'autorité du Bureau Fédéral et sous la Direction du DTN/DF, a produit un travail extraordinaire en quantité et en qualité ;
- L'ensemble des membres du Conseil d'Administration, du Bureau Fédéral et des Commissions Fédérales pour leur engagement, leur accompagnement et leur confiance ;
- Les partenaires publics et privés de la Fédération pour leur soutien et leur investissement à nos côtés particulièrement dans le cadre des championnats du Monde 2017 et les projets d'implantation de centre technique fédéral.

5. Rapport du Trésorier Général

La parole est donnée au Trésorier Général pour son rapport.

1. LES COMPTES DE LA FFSNW

L'année 2017 s'est terminée par **un excédent de 265 580,83€**, qui vient améliorer à due concurrence les fonds associatifs de la Fédération.

Au 31 décembre 2017 les fonds associatifs de la F.F.S.N.W. s'élèvent à 278 169,89€.

Cette somme ne se retrouve pas en trésorerie, certains produits des championnats du monde n'étant pas encaissés aujourd'hui.

D'autre part l'organisation du mondial et surtout un crypto virus et le report des championnats du monde de Wake bateau ont désorganisés les services fédéraux, aussi certains engagements n'ont pas pu être réalisés sur la fin de l'année 2017, ce qui se traduit par un décalage de dépenses pour 127 340€, montant provisionné sur l'exercice 2017 et qui sera dépensé sur le 1^{er} semestre 2018.

Enfin le solde des dettes du C.N.S.N. va entraîner une sortie de 40 000€.

La trésorerie de la fédération s'élève à 228 780€.

Le montant retrouvé des fonds associatifs et la trésorerie nette qui en découle vont permettre à la Fédération

Le plan de redressement engagé par la Fédération dès 2009 a porté ses fruits.

L'année 2017 a connu plusieurs évènements exceptionnels :

- L'organisation des Championnats du Monde, sur le site de Choisy le Roy. Je ne reviendrai pas sur le déroulement de cette compétition majeure, l'organisation et la gestion de cette manifestation a fait l'objet d'une co-organisation avec la ligue Ile de France. Au niveau financier cette compétition est légèrement excédentaire, à hauteur de 12 000€, en vous précisant que le résultat tient compte de la cession du bateau et des brises vagues utilisés. Actuellement nous avons une commande pour le bateau avec un prix légèrement supérieur au prix payé, en ce qui concerne les brises vagues 1/3 a été vendu, le reste a fait l'objet d'une provision pour risque afin d'essayer de ne pas impacter l'exercice 2018,

- Suite à la perte du site du Centre National de Ski Nautique, site de pratique de haut niveau, des procédures puis des négociations engagées avec le nouvel exploitant du site, la F.F.S.N.W. a pu désormais rembourser l'avance financière versée par la F.F.S.N.W., remboursement qui a occasionné une reprise sur provision. Par contre l'arrêt du C.N.S.N., décision sur laquelle nous vous demandons de prendre position, va occasionner une sortie de trésorerie d'environ 40 000€, dépense provisionnée au 31 décembre 2017, sortie de trésorerie réalisée en une fois, alors que la poursuite du plan de redressement devrait se traduire in fine par une sortie globale d'environ 45 000€, soit une dépense complémentaire de 5 000€.

Les points significatifs relevés sont les suivants **entre 2017 et 2016** :

- Hausse significative des produits d'exploitation qui représentent 1 741 727,93€ au lieu de 1 331 111€, soit une augmentation de 410 617€, augmentation liée à la part des recettes fédérales des championnats du monde pour 449 162€,
 - Part de la subvention ministérielle qui passe de 675 314€ à 656 012€ soit une baisse de 19 302€, baisse qui représente 2,86% des subventions 2016,
 - Baisse du montant des recettes nettes liées aux licences liées au ski classique qui passent de 377 851€ à 360 739€, soit une baisse de 17 112€ représentant 4,53% des recettes liées aux licences de 2016, baisse qui est continue depuis plusieurs années, alors que les recettes liées aux licences télési passent de 15 431€ à 31 315€,
 - Stabilisation des autres recettes, liées à l'organisation de compétitions
- Baisse des frais d'exploitation de la Fédération de 71 660€, dû à la baisse du reversement aux ligues et clubs, qui passent de 82 302 € à 31 922€, et à la disparition de la subvention de 30 000€ pour les Euros 2015.

Grâce aux résultats de ces dernières années, la couverture des dettes étant de 118% à fin 2016.

2. LES COMPTES DU CNSN

Nous vous rappelons que le Centre est en redressement judiciaire depuis 04 octobre 2013, et qu'il n'a plus d'activité depuis Juin 2013.

Aujourd'hui le C.N.S.N. règle ses dettes annuellement grâce à une subvention régulière de 15 000€ versée par la FFSNW.

La médiation entreprise avec le repreneur du site a permis au centre de rembourser à la fédération une part importante de l'avance financière.

Aujourd'hui se pose la question de solder le plan par anticipation ce qui permettra de dissoudre l'association.

Cette opération se traduit par le versement d'une somme d'environ 40 000€ par la Fédération.

Le Secrétaire Général soumet la démarche de clôture de la procédure concernant le CNSN présentée par le Trésorier Général au vote de l'Assemblée Générale.

Avec 5 voix contre, la procédure de clôture du CNSN est adoptée par l'Assemblée Générale.

6. Rapport des vérificatrices aux comptes

Le Secrétaire Général propose à Hélène FILLIATRE de revenir sur les éléments essentiels du rapport des vérificatrices aux comptes.

Madame Hélène FILLIATRE et Madame Rima CAMBRAY soussignées, régulièrement mandatées par
L'assemblée générale attestent :

- s'être rendues au siège de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard le 05 mars 2018.
- y avoir reçu, des mains de Madame Patricia PROCOPIO, comptable, les divers documents financiers :
 - Le grand livre général
 - La balance générale
 - Les comptes annuels et le bilan
- avoir contrôlé les charges et les recettes, avoir procédé à un examen général, comparatif et critique de ces documents, à une analyse de leur contenu et à un contrôle par épreuves de certains des éléments y figurant par rapprochement avec les fiches, extraits de comptes, factures, reçus ou autres pièces justificatives produites à l'appui, par la comptable.

Les points à noter et que nous suivons depuis le début de notre mandat de vérificateurs :

- Les coûts fixes sont maîtrisés. Les économies ont été faites sur chacun des postes.
- Point Ressources Humaines : Aucune remarque particulière à signaler sur l'année 2017.
- Site Internet :
Maintenance informatique du siège : 6 400 €
Changement du site : 5 823 €
- Licences : Impression : 8047 €
Exploitation des licences : 2604 €
Archivage : 750 €

Réelle diminution des frais d'exploitation des licences constatée

- Assurance Licences : Nouveau fonctionnement avec la SATEC : règlement mensuel sur la base de N-1 avec une régularisation en fin d'année.
- Honoraires d'avocats : Somme de 1500 € pour le recours au Tiers auprès du tribunal administratif (PACA) ainsi que 600 euros de frais de contentieux en rapport avec le dossier du tremplin d'Eguzon.
- On note que la fédération fait appel à différents prestataires extérieurs concernant les points suivants :
 - Études de faisabilité,
 - Graphisme, Charte, site ...
- Frais bancaires : 8 156 € - Fonctionnement conforme avec le volume de mouvements traités mais les services utilisés (Weezevent ...) facilitent le traitement des inscriptions aux différents championnats.
- Nous avons vérifié les notes de frais. Le contrôle et le suivi effectué par la comptable permettent d'avoir des notes de frais cohérentes et en concordance avec les grilles tarifaires.

Concernant les Dons : Penser à compléter le reçu fiscal en apportant des précisions avec des dates et des lieux d'actions (justificatifs à joindre)

- CNSN :

Une médiation entre la Fédération Française et la Fédération Monégasque a abouti à un accord avec une transaction sur laquelle un contrat de confidentialité a été signé entre les 2 parties. Il reste un solde de -36 802 EUR (reprise sur provisions) à régler pour clôturer les différents crédits qui avaient été engagés pour divers travaux dans le passé.

- Mondial :

Les Championnats du Monde 2017, portés par la FFSNW auprès de l'IWWF, sont le produit d'une Co-organisation FFSNW – Ligue IDF FFSNW. A cet égard, il y a eu une répartition des dépenses sur chacune des structures au regard des recettes générées ou encaissées par celle-ci. Ainsi, dans ce présent contrôle, limité aux comptes de la FFSNW, l'analyse demeure parcellaire et relative aux informations présentes dans les comptes de la FFSNW.

Dépenses Fédérales :

Règlement de 45 000 € de « deposit » lors de la candidature

Reversement des droits d'inscription à l'IWWF 102 657 €

La fédération a acheté un bateau pour un montant de 64 000 €, bateau actuellement proposé à la vente.

La fédération a également investi dans des brises vagues pour un montant de 147 800 €, Brises vagues également à la vente, et dont une partie a déjà trouvé acquéreur.

Engagement des Frais : 309 642 €

Recettes Fédérales :

Caisse Mondial remise en banque : 11 616 €
 Subventions collectivités et CNDS Mondial : 277 000 €
 Partenariats Mondial : 25 000 €
 Recettes des Entraînements Non Officiels : 17 175 €
 Recettes des Entraînements Officiels : 4 895 €
 Entry Fees : 38 500 €

Remarques :

Reversement des frais d'entraînement à la ligue IDF 62 700 €
 La ligue IDF a contribué pour un montant de 45 000 € à l'achat de licences découvertes délivrées lors du Mondial
 La contribution de 10000 euros accordé par les ligues et les clubs sera remboursé avant la tenue de l'Assemblée Générale.

- Suivi des Licences : En proportion, augmentation du nombre de licences mais une baisse des recettes

Année	Nombre de Licences	Chiffre d'affaire
2012	15 357	481 005
2013	16 191	447 668
2014	16 613	428 796
2015	16 986	447 634
2016	16 828	377 323
2017	18 557	391 694

- La Fédération a réussi à conserver un solde bancaire créditeur toute l'année. Nous rappelons aux ligues qu'elles doivent continuer à respecter le rythme de règlement des acomptes appelés par la fédération.

- Il faut noter que le solde bancaire au 31/12 était de + 224 742,81 €

La trésorerie est consolidée avec des charges à payer de 322 075 € et Créances Clients de 371 872 € au 31/12/ 2017.

- Nous terminons cet exercice avec un résultat net comptable de + 265 581 €

L'état des fonds propres à la clôture de l'exercice 2016 : + 12 589,06 €.

L'état des fonds propres à la clôture de l'exercice 2017 : + 278 169.89 €.

(Attention, le bateau et les brises vagues sont inclus dans les immobilisations et seront réintégrer en recettes lors de leur vente).

Nous avons constaté dans tous les cas une bonne présentation des documents.



Nous ajoutons que les documents étant très accessibles, tout adhérent souhaitant des renseignements complémentaires peut s'adresser au siège de l'association. Nous remercions l'équipe du siège pour son accueil.

7. Rapport du Commissaire aux comptes

La parole est donnée au Commissaire aux Comptes, Monsieur Stéphane CUZIN, pour son rapport.

FEDERATION FRANCAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de l'association Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- nous avons examiné la pertinence des agrégats retenus pour la valorisation du bénévolat. Les données retenues n'appellent pas de remarque particulière ;
- nous nous sommes assurés de la pertinence du montant de la provision pour risques au regard des risques encourus par l'association ;
- s'agissant plus généralement des règles et méthodes comptables suivies par votre association et décrites dans l'annexe aux comptes annuels, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 mars 2018

Le commissaire aux comptes

EXPONENS



Stéphane CUZIN

Associé

8. Présentation et approbation des comptes 2017 de la FFSNW

La parole est donnée au Trésorier Général pour la présentation des comptes 2017 de la FFSNW.

Questions / réponses

- Jean-Claude DARTIGUELONGUE, délégué des clubs de Nouvelle Aquitaine : Qu'est-ce qui explique l'augmentation des frais du Bureau Fédéral ?
Réponse du Président : deux éléments expliquent cette augmentation : premièrement, la fréquence des réunions du Bureau Fédéral a augmenté passant à une toutes les quatre à cinq semaines. Deuxièmement, il est apparu comme étant primordial de faire venir les membres du Bureau Fédéral sur les évènements de la Fédération et notamment les Championnats du Monde de Ski Nautique Open 2017.

- Jean-Claude DARTIGUELONGUE, délégué des clubs de Nouvelle Aquitaine : NAQU : A quoi correspondent les frais du CNSN ?
Réponse du Trésorier Général : il y a 15 000€ qui correspondent au plan de redressement et une provision pour la clôture du plan de redressement.

- Jean-Claude DARTIGUELONGUE, délégué des clubs de Nouvelle Aquitaine : qu'est-ce qui explique les frais pratiquement deux fois plus importants des Championnats de France open ?
Le Trésorier Général affiche le détail des frais Championnats de France.
Le Président explique que sur cette ligne il y a tous les Championnats de France Open et pas uniquement le Ski Nautique.

Le Secrétaire Général soumet les comptes au vote de l'Assemblée Générale.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

9. Présentation et approbation des Conventions réglementées

La parole est donnée au Commissaire aux Comptes, Monsieur Stéphane CUZIN, pour la présentation des conventions réglementées.

Une seule convention réglementée fut signée en 2017. Elle concernait l'organisation des Championnats du Monde de Ski Nautique Open 2017. La convention a été signée par le Président de la Fédération et le Président de la Ligue Ile-de-France de Ski Nautique et Wakeboard.

**FEDERATION FRANCAISE
DE SKI NAUTIQUE
ET DE WAKEBOARD**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés d'une convention mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Convention du 9 décembre 2016 relative à l'organisation des championnats du Monde de ski nautique du 3 au 10 septembre 2017 avec la Ligue Ile de France de Ski Nautique et de Wakeboard :

La Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard a délégué une partie de l'organisation des championnats du Monde de ski nautique open 2017 à la Ligue Ile de France de Ski Nautique et de Wakeboard.

Les administrateurs communs à ces deux structures sont Messieurs **Patrice MARTIN** et **Philippe DELACOUR**.

Modalités financières :

Les frais engagés en 2017 par la FFSNW pour le compte de la Ligue Ile de France de Ski Nautique et de Wakeboard au titre de Licences du Mondial se sont élevés à **45.120 €**.

Le montant des frais engagés en 2017 par la Ligue Ile de France de Ski Nautique et de Wakeboard pour le compte de la FFSNW au titre : de l'entraînement de l'équipe de France, des frais d'inscription et des licences opérations citoyennes, se sont élevés à **118.309 €**.

Fait à Paris, le 24 mars 2018

Le commissaire aux comptes

EXPONENS



Stéphane CUZIN

Associé

Le Secrétaire Général soumet les conventions réglementées au vote de l'Assemblée Générale.

La convention réglementée est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

10. Présentation et approbation des rapports de Secrétaire Général et commissions fédérales.

Le Secrétaire Général présente le rapport d'activité de la FFSNW. Chaque délégué l'a reçu. Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Ce fut une saison riche en événements pour cette première année de l'Olympiade 2017-2020. Les équipes de la Fédération poursuivent leur travail de structuration afin de mettre en œuvre un fonctionnement cohérent face aux enjeux de notre Fédération.

Notre communauté sportive grandit, avec 18 549 licenciés en 2017 grâce à l'engagement des membres de la Fédération et aux événements organisés par la FFSNW.

Les résultats, en matière de développement, de formation, sportifs, de gestion et financiers, sont encore positifs cette saison grâce, notamment, à la nouvelle mécanique mise en place au sein de la Fédération, appuyées sur des procédures claires, une gestion rigoureuse et une Equipe Fédérale compétente, dévouée et renforcée, que je tiens à remercier aujourd'hui.

La performance de nos actions et la confiance de nos soutiens publics et privés tiennent à l'ambition, à la cohérence et au réalisme de nos « objectifs partagés », avec l'obligation pour la Fédération de continuer à s'investir dans de nouvelles thématiques : l'accompagnement des territoires, à travers l'accompagnement des organes déconcentrés et des membres, le sport santé, le sport pour tous et, surtout, la professionnalisation de nos activités à travers la structuration de nos organisations.

1. LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES :

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois, au siège en février, mai et octobre et au Salon Nautique de Paris en décembre. Les procès-verbaux ont tous été rédigés et les relevés de décisions ont été publiés sur le site internet.

Le bureau s'est réuni 6 fois que ce soit physiquement ou par conférences téléphoniques et a rendu de multiples décisions par voie électronique.

2. LE FONCTIONNEMENT FEDERAL :

La Fédération stabilise son fonctionnement avec une Equipe Fédérale unique, réunie et solidaire, composée des 4 salariés du siège fédéral et des membres de la direction technique nationale. Le Directeur Technique National, Grégory SAINT-GENIES a instauré un cycle de réunions bimensuelle lors desquelles les dossiers transversaux sont abordés.

Cette équipe a permis la poursuite d'économies substantielles sur nos dépenses récurrentes et s'attache à mettre en place un mode de fonctionnement toujours plus rigoureux.

La gestion administrative et financière est assurée par le siège fédéral et ses salariés. Les 4 actions du programme sport sont déclinées et mises en œuvre par les cadres de la Direction Technique Nationale.

Tous les membres de l'Equipe Fédérale, au sens large, sont investis dans le cœur de métier de notre fédération et participent à l'atteinte des objectifs partagés.

La Fédération est face à un tournant de son existence qui entrainera une évolution de son organisation et du fonctionnement de ses équipes à moyen terme pour assurer la réussite des projets indispensables à son développement.

3. LES LICENCES :

En 2017, la FFSNW a enregistré 18 549 licences dont 4895 licences téléskis, soit environ 26%.

Type de licence	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Différence
Licences CDM/CDOE	1260	1061	1079	1082	1154	1066	-88
Licences Adultes	4355	4076	3819	3840	2789	2666	-123
Dont Licences Adultes Première Année	1822	1370	1146	1217	594	481	-113
Licences Jeunes	2431	1800	1498	1318	1118	891	-227
Dont Licences Jeunes Première Année	1529	1046	794	677	486	306	-180
Licences Dauphins	4411	3394	1943	1811	1268	849	-419
Licences famille	753	746	596	729	707	682	-25
Licences groupe	2149	2079	3962	5161	5733	7336	1603
Licences Téléski		3039	3808	3294	4059	5067	1008
Licences Totales	15359	16195	16705	17235	16828	18557	1729

4. LES CLUBS :

	2014	2015	2016	2017	Nouveaux
Clubs affiliés	157	149	153	146	9
Membres agréés	26	34	37	33	6

5. LES LIGUES :

LIGUES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Simul 2016	Année 2017	Diff.	Progression
Aquitaine	1693	1874	1867	1616	1535				
Limousin	461	511	567	909	909	NAQ 2949	3332	383	12,98%
Poitou Charente	323	428	738	662	505				
Auvergne	322	268	254	299	206	AURA 2438	2815	377	15,46%
Rhône - Alpes	2145	2241	3126	2200	2232				
Bourgogne	1021	854	951	824	851	BFC 1981	1739	-242	-12,21%
Franche Comté - Alsace	512	436	601	765	1130				
Bretagne	223	223	248	98	362		361	-1	-0,27%
Centre Loire	355	207	216	285	313		362	49	15,65%
Champagne - Ardennes	125	177	200	284	268	GEST 849	1003	154	18,14%
Lorraine	658	432	442	434	487				
Ile de France	3434	2936	3157	4359	3780		4518	738	19,52%
Outre-Mer	158	170	125	130	91		98	7	7,69%
Languedoc - Roussillon	580	1552	682	472	325	OCCI 1577	1364	-213	-13,50%
Midi Pyrénées	1201	1219	1226	1211	1252				
Normandie	713	687	884	902	858		1001	143	16,66%
Pays de la Loire	532	812	784	690	652		577	-75	-11,50%
Alpes Provence Côte d'Azur Corse	820	1047	637	805	1062		770	-292	-27,50%
<i>Membres agréés</i>	83	121	<i>FFSNW</i>	41	10		617		
TOTAL	15359	16195	16705	16986	16828		18549	1721	10,27%

6. LES CHAMPIONNATS FEDERAUX :

Compétition	Catégorie	Début	Fin	Club	Ville	Dép.
Championnats de France	Open	13-juil	16-juil	SNCL	Saint-Pardoux	87
Championnats de France	Espoir	13-juil	16-juil	SNCL	Saint-Pardoux	87
Championnats de France	Vétérans	13-juil	16-juil	SNCL	Saint-Pardoux	87
Championnats de France	Benj. - Minime	20-juil	23-juil	EUROLAC	Eurolac	01
Championnats de France	Cadet - Junior	20-juil	23-juill	EUROLAC	Eurolac	01
Petits Princes de l'Eau	- 10 ans	26-août	27-août	ARC-SUR-TILLE	Arc-Sur-Tille	21
Championnats de France Interligues	Voir règlement	30-sept	01-oct	SKI NAUTIQUE DE MURET CLEMENT ADER	Muret	31
Chpts de France Wakeboard & Wakeskate	Open	28-août	30-août	CLUB NAUTIQUE RISLE SEINE TOUTAINVILLE	Toutainville	27
Chpts de France Wakeboard & Wakeskate	Espoir	28-août	30-août	CLUB NAUTIQUE RISLE SEINE TOUTAINVILLE	Toutainville	27
Coupe de France Wakeboard-wakeskate- Etape du Windsor Ski Club	Toutes	01-juill	02-juill	WINDSOR SKI CLUB	Cabanac et Villagrains	33
Coupe de France Wakeboard-wakeskate- Etape de Villevallier	Toutes	02-sept	03-sept	NAUTICLUB VILLEVALLIERS	Villevalliers	89
Championnats de France Wakeboard / Wakeskate Câble	Toutes	07-juil	09-juil	WAKE N'GERS	L'Isle Jourdain	32
Coupe de France Wakeboard/Wakeskate WAM Park	Toutes	13-mai	14-mai	WAM Park	Montailleur	73
Coupe de France Wakeboard/Wakeskate EXO 77	Toutes	16-sept	17-sept	EXO 77	La Grade Paroisse	77
Kid'z to King	10 ans	26-aout	27-aout	EXO 33	Baurech	33

La parole est ensuite donnée aux responsables de commissions présents s'ils souhaitent s'adresser à l'Assemblée Générale sur un point particulier de leur rapport.

Intervention de Yann DUFFAIT, responsable de la Commission Sportive Nationale de Wakeboard Câble :

En 2017 il y eut un bel évènement au Wake'n Gers.

Les Championnats de France se sont déroulés avec une scission de catégories : les Open d'une part et les Youth et Seniors de l'autre.

On se satisfait de l'augmentation du nombre de licences télési.

Réserve sur la suppression de la licence module qui pourrait redonner un souffle à des structures concurrentes proposant un produit assimilé.

Y. DUFFAIT, relis une partie de son rapport.

Le Président tient à préciser les mots de Yann DUFFAIT : la « WWA » n'est pas une fédération et elle ne délivre pas non plus de licences.

Intervention de Caroline DEBOUVRY, responsable de la Commission Formation :

Caroline DEBOUVRY accompagnée de Marie-Christine OKEL, Directrice Technique Adjointe (DTNA) et Sébastien CANS Conseiller Technique National (CTN) retracent la formation en 2017.

(Cf. rapport d'activité)

- Christophe GODIVEAU, délégué des clubs d'Auvergne Rhône-Alpes : quelle(s) solution(s) pour un Moniteur Fédéral pour passer un BPJEPS aujourd'hui ?
Réponse de la DTNA : il est possible pour le titulaire d'un Moniteur Fédéral d'obtenir des équivalences afin de passer un BPJEPS. Pour les diplômes de Moniteur obtenus avant 2017, une mise à niveau va être mise en place afin de permettre ces équivalences.
- Olivier CONSTANS, délégué des clubs d'Occitanie : il faudrait essayer de récupérer les BP au sein de la Fédération.
Caroline DEBOUVRY : la Fédération ne peut avoir le monopole sur la mise en œuvre. Pour autant les travaux sur la refonte du BP visent également à lui donner une imprégnation fédérale forte.

Intervention de François DEROCHE, médecin fédéral :

Le médecin revient sur l'importance de la SMR pour les Sportifs de Haut Niveau et leurs performances. Une proposition de Loi devrait être faite afin de, peut-être, créer une autorité indépendante en charge de la SMR.

La Commission médicale va prochainement proposer des modalités de mise en œuvre de dispositifs entrant dans le cadre du « Sport santé ».

Le médecin fait part de sa volonté de pouvoir avoir des temps d'intervention sur la lutte contre le dopage lors des regroupements.

Le médecin annonce son intention de lutter contre l'alcool dans le cadre des déplacements en compétition et en stage.



11. Intervention du Directeur Technique National

Le Directeur Technique National (DTN) présente le rapport général de la Direction Technique Nationale.

Le DTN revient sur l'effectif restreint de la Direction Technique Nationale avec aujourd'hui six membres. La Fédération et la Direction Technique Nationale tient à remercier Monsieur Christian FAISY pour ses nombreuses années passées au service de la Fédération. Christian FAISY est parti à la retraite en tout début d'année 2018 et le DTN espère que la famille du Ski Nautique pourra continuer à compter sur lui malgré son départ afin de conserver et bénéficier de son savoir en termes, notamment, de mise en place d'installations.

Marianne OUDAR, en congés maternité, devrait réintégrer l'effectif en septembre 2018.

Il est important de conserver à l'esprit les rôles social et sociétal des fédérations sportives. Dans cette optique, les actions du projet fédéral partagées avec le Ministère en charge des sports s'orientent encore davantage vers les notions de favorisation d'accès de toutes et tous à la pratique et de sport santé.

L'ensemble des prérogatives, déclinées dans les quatre actions du programme sport, « Développement », « Haut Niveau », « Surveillance médicale » et « Formation », évolue quelque peu avec une priorisation affichée des objectifs de sport santé et de réduction d'inégalité d'accès à la pratique.

Malgré l'évolution des actions priorisées par le Ministère, la Fédération peut se satisfaire du maintien du montant alloué au conventionnement.

Dans l'optique de satisfaire à ses objectifs de développement, la Fédération poursuit la mise en œuvre de ses dispositifs fédéraux tels que les Kid'z to King, les Kid'z Wake Day et les Trophées des Petits Princes de l'Eau pour la détection, le Chick's on Tour pour la féminisation. Ces manifestations apportent d'ores et déjà leurs fruits et feront toutefois l'objet d'évolutions en 2018.

Des actions restent à mener, comme les Championnats du Monde de Wakeboard Bateau en cours en Argentine.

La Fédération peut se satisfaire de ses résultats sportifs avec, pour ses deux disciplines de Haut Niveau, la participation à dix Championnats internationaux qui ont permis de récolter 67 médailles et de monter sur 130 podiums.

Dans l'objectif de maintenir et de faire progresser ses résultats, la Fédération poursuit son accompagnement des Sportifs de Haut Niveau et renforce ses services : préparateur physique, réseau d'entraîneurs.

Le réseau des entraîneurs passe notamment par les réformes sur la formation. L'objectif est la création d'un diplôme d'entraîneur fédéral.

Dans le cadre de la réforme du BPJEPS en cours, il est prévu que le DTN se prononce sur l'habilitation des Organismes de Formation qui souhaiteraient mettre en œuvre cette formation. Cela permettra, dans le prolongement du travail sur le contenu du BPJEPS, de favoriser la meilleure mise en œuvre possible.



Par ailleurs, la DTN a su s'organiser afin de vous accompagner au mieux avec la mise en place des cadres référents par ligue.

Enfin, les modalités d'obtention de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs évoluent avec l'obligation désormais de construire un projet pluriannuel avec un versement de la subvention en début de période pour l'action développement.

Dans ce cadre de plus en plus contraint, les Centres de profit fédéraux pour lesquels les projets avancent permettront de palier à la baisse attendue des financements actuels.

Le Secrétaire Général soumet les rapports d'activité et des commissions fédérales au vote de l'Assemblée Générale.

Les rapports sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale.

12. Point sur le déroulement des élections, rappel des règles par la CSOE

Pierre CIBOT, responsable de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales présente le déroulement des élections conformément aux textes de la FFSNW.

13. Intervention de la CSOE sur la validité des candidatures reçues par la FFSNW

Le responsable de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales revient sur les candidatures reçues et rappelle ses conclusions :

- Candidature de Romain BONVALET : absence de licence en 2017, donc inéligible ;
- Candidature de Xavier GARNI : absence de licence mention « D » en 2017, donc inéligible ;
- Candidature de Jean-Marc GRILLET AUBERT : RAS, donc éligible.

Eu égard au fait qu'il n'y ait qu'une seule candidature valable, le Secrétaire Général propose à l'Assemblée Générale de procéder à l'élection à main levée.

Avis responsable CSOE.

Le Secrétaire Générale soumet la proposition de vote à main levée au vote de l'Assemblée Générale.

La proposition est approuvée par l'Assemblée Générale.

La question alors posée à l'Assemblée Générale est la suivante :

« Souhaitez-vous élire Jean-Marc GRILLET AUBERT au Conseil d'Administration de la Fédération ? »

Le Secrétaire Générale soumet cette proposition au vote de l'Assemblée Générale.

La proposition est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.



14. Approbation du budget prévisionnel 2018

La parole est donnée au Responsable de la Commission finances pour la présentation du budget 2018.

Le Secrétaire Général soumet le budget 2018 au vote de l'Assemblée Générale.

Le budget 2018 est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

15. Renouvellement de l'indemnité du Président

Le Secrétaire Général expose le point sur la poursuite du versement de l'indemnité du Président voté par l'Assemblée Générale 2017.

Le Secrétaire Général soumet le renouvellement de l'indemnité du Président au vote de l'Assemblée Générale.

Avec 21 abstentions, le renouvellement de l'indemnité du Président est approuvé par l'Assemblée Générale.

16. Gamme licences/ATP et adhésions 2019-2020

Le Secrétaire Général rappelle le contexte du renouvellement de la gamme licences et adhésions :
1- L'Assemblée Générale 2017 n'a pas souhaité procéder au vote de la proposition faite le 26 mars 2017 ;

2- Comme convenu en Assemblée Générale, les Ligues ont été sollicitées pour proposer leur gamme ;

3- L'unique retour n'a pas permis d'enrichir les travaux des instances fédérales ;

4- Le Conseil d'Administration a cependant mûri sa proposition et la soumet à l'Assemblée Générale ce jour.

La parole est donnée à Philippe DELACOUR, Pascal CHATENET et Caroline DEBOUVRY pour la présentation des projets de gammes licences/ATP et adhésions 2019-2020.

GAMME LICENCES ET ATP

L'architecture de la gamme de licences est présentée par Philippe DELACOUR.

Licence Fédérale Enfant (-10)	15	
Licence Fédérale Jeune (-18)	30	
Licence Fédérale Adulte	45	
Extension Compétition Nationale (N)	20	
Extension Compétition Internationale (RC/RL)	110	
Extension Equipe de France (CIR/SHN/ESPOIRS)	210	
Event Pass	20	
Licences découvertes (sur forme de lots uniquement prépayés)	Quantité	Prix unitaire
	25	8 €
	50	5 €
	150	4.3€
	300	4 €
	500	3.7€
	750	3.4€
	1000	3.15€

Ce qui change :

- La gamme est basée sur l'âge uniquement et non plus par discipline.
- Il n'y a plus de licence spécifique pour les dirigeants, officiels et encadrants.
- La participation à une compétition est conditionnée à la souscription d'une licence fédérale et d'une extension correspondant au niveau d'homologation.
- Les volumes de lots de licences découvertes sont plus nombreux et leurs tarifs sont dégressifs.
- Instauration des autres Titres de Participation. (Présentés dans un second temps)

Argumentaire :

- ✓ Une gamme simplifiée pour une meilleure lisibilité.
- ✓ Une licence fédérale unique sans coût supplémentaire pour les dirigeants, officiels et encadrants qui s'investissent.
- ✓ Une extension « Compétitions Nationales » à coût inférieur à celui d'une licence CDOE pour inciter au développement de ce niveau d'homologation : amener les pratiquants à la compétition.
- ✓ Une extension « RC/RL » plus coûteuse afin de maîtriser le volume de compétiteurs pour :
- ✓ Améliorer l'expérience du compétiteur
- ✓ Augmenter la qualité de l'offre
- ✓ Sécuriser la fréquentation pour l'organisateur
- ✓ Renforcer l'attractivité des compétitions

- ✓ Une extension « Equipe de France » justifiée par le service : assurance (complémentaire, bris de matériel...), suivi socio-professionnel, surveillance médicale règlementaire, aides personnalisées, prise en charge en CIR et stages/regroupement.

Caroline DEBOUVRY intervient du point de vue assurance et évoque notamment la sinistralité.

- Accidents ski nautique bateau ;
- Accidents wakeboard câble.

Philippe DELACOUR insiste sur le fait que ces projets de gammes inscrits dans le projet global de la Fédération sont directement en lien avec la mise en place d'un certain nombre de dispositifs et de réformes (considération des membres notamment).

Le Secrétaire Général rappelle que le renouvellement du système intranet avait dû être reporté faute de validation des propositions de gamme licences/ATP et adhésions.

La parole est donnée à Pascal CHATENET sur la proposition de gamme ATP.

Accessibilité		Volume	Prix unitaire appliqué au souscripteur	Prix unitaire appliqué au distributeur	
Sociétés commerciales	Clubs	500	2€	1.90€	
		1000		1.60€	
		2000		1.40€	
				3000	1.20€
				4000	1.10€
				5000	1.€
				6000	0.90€
				7000	0.85€
				8000	0.80€
				9000	0.75€
				10 000	0.70€

Pascal CHATENET rappelle ce qu'est un ATP et présente la proposition de gamme « Autres titres de participation ».

Il s'agit d'un titre temporaire. Ce n'est pas une licence.

L'objectif est de permettre aux distributeurs de les délivrer dans chaque prestation vendue.

Le droit de délivrer des ATP est conditionné à la signature d'un contrat dont l'objet principal est le maintien du volume de licences traditionnelles.

Enfin, il est important de noter que les lots jusqu'à 2000 ATP seront accessibles aux membres associatifs.

Caroline DEBOUVRY présente les garanties contenues dans les ATP : ce sont les mêmes que pour la licence avec des niveaux de garanties inférieurs.

Le Secrétaire Général soumet le projet de gamme Licences et ATP au vote de l'Assemblée Générale.

Avec 15 voix contre, 10 abstentions, le projet de gamme Licences et ATP est adopté par l'Assemblée Générale.

GAMME ADHÉSIONS

Caroline DEBOUVRY présente la proposition de gamme d'adhésions.

	2019 - 2020	
Affiliation première année	Offre 1 ^{ère} année 285€ au lieu de 750 €	
Agrément première année	Offre 1 ^{ère} année 285€ au lieu de 750 €	
Affiliation renouvellement	Tarif de base	750 €
	15>N-1<50	600 €
	50>N-1<100	500 €
	N-1 >100	450 €
Agrément renouvellement	Tarif de base	800 €
	15>N-1<50	650 €
	50>N-1<100	500 €
	N-1 >100	450 €
Affiliation Outre-Mer	Tarif de base	500 €
	15>N-1<50	450 €
	50>N-1<100	350 €
	N-1 >100	300 €
Agrément Outre-Mer	Tarif de base	550 €
	15>N-1<50	500 €
	50>N-1<100	350 €
	N-1 >100	300 €

Ce qui change :

- Mise en place d'un tarif de base.
- Application d'un tarif minoré en fonction du volume de licences N-1.

Argumentaire :

- Gamme incitative à la souscription de licences.
- Tarif identique pour plus de 52% des clubs et structures (chiffres 2017)
- Tarif inférieur pour plus de 27% des clubs et structures (chiffres 2017)

Nota bene :

L'application des tarifs « agrément » dépend de la mise en place des textes.

L'objectif poursuivi par la mise en place de cette gamme est de promouvoir un modèle de club empreint d'une vocation de Service Public du Sport.



Les tarifs sont proposés en fonction du modèle de club souhaité par la Fédération. La Fédération estime que club de ski nautique et wakeboard doit rassembler a minima une cinquantaine d'adhérents licenciés.

Caroline DEBOUVRY souligne le fait que le futur système intranet permettra la mise en place de procédure d'enregistrement et de prolongation d'affiliation simplifiées.

Cette réflexion sera au cœur des « États généraux du Ski Nautique et Wakeboard » abordé dans le point 21.

Le Secrétaire Général soumet le projet de gamme adhésions au vote de l'Assemblée Générale.

Avec 19 voix contre et 10 abstentions, le projet de gamme adhésions est adopté par l'Assemblée Générale.

17. Réforme des textes de la Fédération

La parole est donnée à Hervé FRILOUD CHATRIEUX, Responsable de la commission statuts et règlement, pour la présentation des orientations de la réforme des textes.

Présentation du calendrier de la réforme :

- Travaux avec la Commission Statuts et Règlements
- Lancement d'un sondage aux clubs (janvier)
- Présentation des orientations possibles au Bureau Fédéral (15 février)
- Présentation des résultats du sondage au Bureau Fédéral (15 février)
- Présentation des orientations en Conseil d'Administration (24 février)
- **Information sur les axes de travail à l'Assemblée Générale de Vichy**
- Rédaction du document projet avec les évolutions : présentation au Bureau Fédéral (16-17 mai)
- Amendement et présentation du document projet avec les évolutions (26 mai)
- Envoi aux ligues pour avis
- Finalisation des textes pour septembre
- Validation définitive des textes en Conseil d'Administration (13 octobre)
- Approbation des textes en Assemblée Générale Extraordinaire (décembre)

Présentation des résultats du sondage :

- 1- Quel est le nom de votre club ?
- 2- Combien avez-vous d'adhérents dans votre club ?
- 3- Combien avez-vous de bénévoles actifs au sein de votre club ?
- 4- Combien de dirigeants actifs gèrent le club (élus) ?
- 5- Combien de bénévoles participent à l'animation du club ?
- 6- Combien de vos adhérents sont présents à l'Assemblée Générale de votre club ?
- 7- Votre club est-il présent à chaque Assemblée Générale de Ligue ? Si non pourquoi ?
- 8- Une participation directe des clubs aux décisions prises en Assemblée Générale Fédérale vous paraît-elle souhaitable ? Expliquez votre réponse.

9- Si une participation des clubs vous paraît souhaitable, quelle forme vous paraît la plus appropriée ?

- En présentiel
- Par vote électronique
- Aucune

88 clubs ont répondu au sondage.

Les résultats sur la question centrale du sondage et déterminante pour fixer les orientations sont les suivants :

Participation directe des clubs aux décisions prises en Assemblée Générale Fédérale :

- Pour : 76
- Contre : 12

Observations des clubs pour :

- Présence du terrain nécessaire aux décisions ;
- Permet de se sentir davantage concerné ;
- Permet de remédier au manque de considération de la Ligue ;
- Représentation plus directe ;
- Meilleure expression des clubs ;
- Meilleure implication des clubs ;
- Meilleure remontée d'information ;
- Uniformisation des relations Clubs/Fédération ;
- Clubs sont les adhérents de la FFSNW ;

Observations des clubs contre :

- Dialogue compliqué en séance ;
- Si les AG de ligue et sont bien menées et que ces dernières jouent leur rôle ;
- Question de la présence physique ;

Concernant la forme de participation :

- En présentiel : 19
- Par voie électronique : 46

De manière générale, les conclusions du sondage sont les suivantes :

- 1- Des clubs hétéroclites
 - Volume d'adhérents très variable
 - Volume de bénévoles très variable
- 2- Le constat d'un relai régional perfectible au niveau ligue
 - Des clubs ne s'y retrouvent pas dans leur relation avec la Ligue
 - La question du service apporté par la Ligue se pose
- 3- Une volonté de participation à l'Assemblée Générale nationale
 - Une volonté non équivoque de prendre part à l'AG fédérale
 - Le vote à distance paraît incontournable

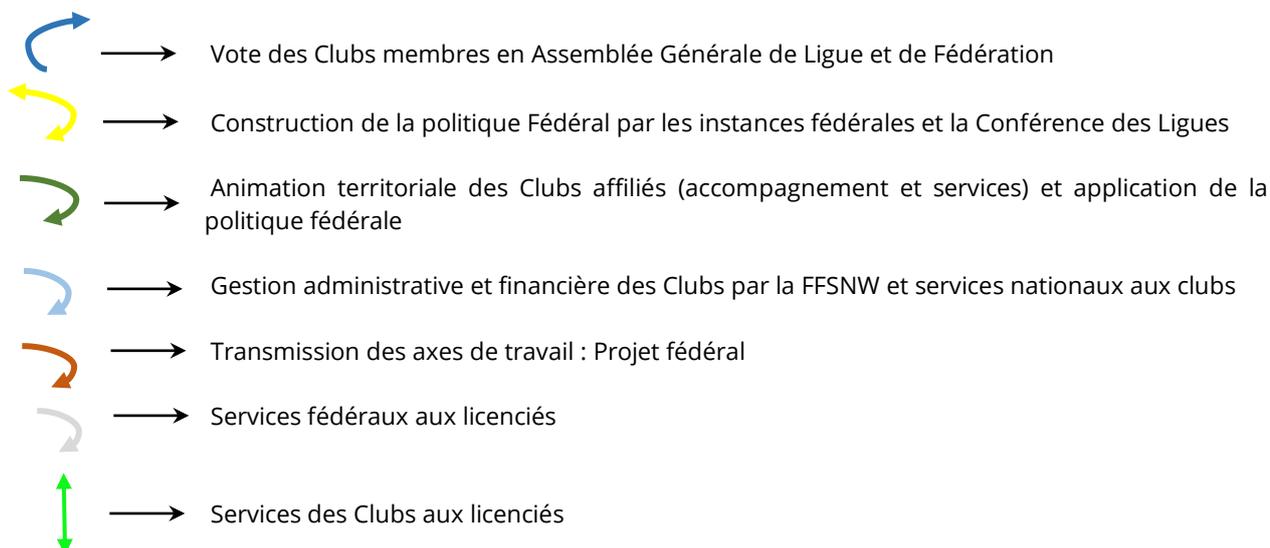
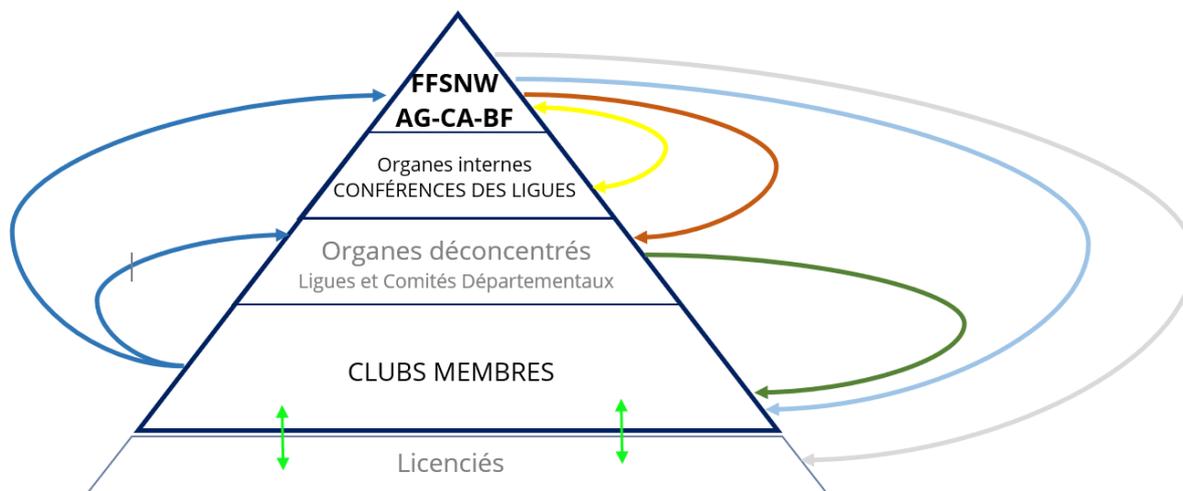
De manière particulière sur les questions 8 et 9 :

- 4- Des précautions (non exhaustives) à prendre pour garantir l'efficacité d'une participation des clubs
- Un système hybride de votation : en séance et anticipée par voie électronique
 - Une communication accrue Fédération / Clubs : faire savoir ce que nous faisons. Communiquer sur ce que les clubs font.
 - Une animation de la relation, exemple : dans le cadre de l'envoi des drapeaux FFSNW, organisation d'un concours de la meilleure photo du drapeau en place. Lot : licences découverte, gilet... par exemple. Election du club de l'année... etc.
 - La mise en place d'ateliers thématiques dans le cadre du week-end de réunions
 - Une AG davantage tournée vers l'activité réelle des clubs : cela suppose d'œuvrer en faveur de l'activité de nos clubs (loisirs, développement...). Cela conduit à un rééquilibrage entre la pratique de « tous » et celle de Haut Niveau qui constitue une part importante et majoritaire du bilan
 - Un relationnel quotidien renforcé entre la Fédération et les clubs : services aux clubs (supports de développement, aide administrative et juridique, soutien local via les cadres référents...)
 - Recherche de partenariats pratico-pratique pour les clubs : logiciel de gestion (des adhérents, comptable, réservations...), fournisseur d'équipements...

Présentation des axes de travail :

- ✓ Mise à jour du Règlement Disciplinaire : obligation légale
- ✓ Précision de l'objet de la FFSNW dans les Statuts : référence à l'arrêté de délégation
- ✓ Simplification de la qualité de membre (affilié uniquement) : projet de recentrage sur le cœur d'activité de la Fédération, association d'associations. Les sociétés commerciales entreraient dans un autre modèle de reconnaissance, la certification.
- ✓ Réévaluation des barèmes des pouvoirs de vote : mise en place de nouveaux barèmes compte tenu de l'évaluation des barèmes existants.
- ✓ Évolution du mode de scrutin vers un vote direct des clubs en Assemblée Générale Fédérale : tenir compte de la volonté des clubs, favoriser une meilleure représentativité, aller dans le sens de l'histoire.
- ✓ Réévaluation des compositions des instances dirigeantes de la Fédération : un format et une composition au service de l'efficacité.

Enfin, le projet de schéma de fonctionnement est présenté à l'Assemblée Générale.



La considération de la base : les Clubs membres

Les clubs associatifs sont les membres de la FFSNW. Ils adhèrent en s'affiliant. De ce fait et considérant le sens de l'Histoire, redonner une place centrale aux Clubs paraît être une évolution incontournable du fonctionnement de la Fédération. Leur qualité de membre est confirmée chaque année par le paiement de l'adhésion. De plus, le Plan de développement 2017-2020-2024 porte des ambitions résolument tournées vers les clubs.



La volonté des membres de la FFSNW s'est exprimée par l'intermédiaire d'un sondage lancé par cette dernière dont le résultat est le suivant : 82% des répondants souhaitent participer aux votes en Assemblée Générale de la FFSNW.

Cette évolution du système de scrutin a été envisagée en ayant à l'esprit qu'il apparaît indispensable de se rapprocher des clubs, qui mettent en œuvre les activités, en les impliquant dans la vie de la Fédération. Ce rapprochement se traduit notamment par la mise en place d'un mode de scrutin faisant des Clubs les votants lors des Assemblées Générales de la FFSNW.

Outre cette implication dans les décisions de la FFSNW, les Clubs conservent leur rôle de décideur concernant les modalités de mise en œuvre des actions déclinées du Plan de développement fédéral à l'échelon régional lors des Assemblées Générales de Ligues.

Au-delà de l'évolution du scrutin, les clubs membres verront leurs services augmentés et bénéficieront d'une écoute particulière permettant la mise en avant de leurs actions. Il s'agit de faire savoir ce que fait la Fédération (information descendante) mais aussi de promouvoir les actions des clubs (information montante et relayée). C'est en ce sens que le Plan de développement de la Fédération est construit avec l'augmentation progressive de la plus-value de la Fédération par le renforcement de ses services aux clubs.

La communication verticale à double sens et le partage des bonnes pratiques seront indispensables à la réussite de ce projet.

Renforcés par une considération fédérale grandissante, les clubs, socles de développement des activités de la Fédération, pourront d'autant plus remplir leur rôle de Service public sportif et de loisir.

Le relai de la FFSNW : la place des organes déconcentrés

La Ligue, en qualité d'organe déconcentré de la Fédération, contribue à la réalisation de l'objet social de cette dernière. A ce titre, et conformément aux statuts de la Fédération, La Ligue est une entité régionale en charge de la structuration et du développement des seules disciplines dont la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard a obtenu délégation de la part du Ministère en charge des Sports.

Le fait de dire que les Ligues votent à l'Assemblée Générale est un abus de langage, car en réalité, ce n'est pas le cas. En effet, des délégués issus des clubs sont élus à l'occasion des Assemblées Générales de Ligues, ce ne sont donc pas des représentants de Ligue mais des représentants de clubs.

De même, les pouvoirs de vote, bien que comptabilisés au niveau régional, ne sont que la résultante du travail des clubs sur le terrain mesuré par le volume de licences.

Le traitement direct d'un certain nombre de sujets entre les Clubs et la Fédération, sur le plan administratif et financier notamment, délétera les Ligues de cette charge de travail pour laquelle elles ne sont, bien souvent, pas suffisamment structurées.



Les Ligues, organes déconcentrés de la FFSNW, ne sont pour autant pas dépourvues de leur rôle. Au contraire, elles pourront se recentrer sur les missions qui font leur essence, les missions d'animation du territoire comprenant quatre axes :

- Animer la vie sportive dans la région,
- Structurer la pratique du Ski Nautique, du Wakeboard et de ses disciplines associées,
- Former les acteurs du Ski Nautique, du Wakeboard et de ses disciplines associées,
- Développer la pratique du Ski Nautique, du Wakeboard et de ses disciplines associées,

Les Ligues se placent dès lors en véritable « bras armé » de la FFSNW sur le territoire.

Outre ces missions locales/régionales, les Ligues sont impliquées dans la construction du projet de la Fédération par la mise en place d'une Conférence des Ligues. Ce groupe de travail composé du ou de la Président(e) de Ligue ou d'un représentant est en capacité d'échanger sur des dossiers proposés par les instances dirigeantes de la Fédération.

La Fédération met à disposition des Ligues une plateforme collaborative sur laquelle ils peuvent échanger des travaux.

Le dispositif de la Conférence des Ligues place ces dernières dans la position de contributeurs à la formalisation des projets de la Fédération. De censeuses, les Ligues deviennent vectrices des orientations fédérales. Cela entre complètement dans les objectifs de renforcement des organes déconcentrés portés par le Plan de développement de la Fédération.

Le travail collaboratif est articulé de la façon suivante :

- Lancement d'une thématique par les instances de la FFSNW auprès de la Conférence des Ligues ;
- Conduite des travaux par la Conférence des Ligues ;
- Restitution des travaux de la Conférence ;
- Prise en compte des conclusions de la Conférence des Ligues par la FFSNW dans la rédaction des projets.

L'auto-saisine de la Conférence des Ligues peut être envisagée dans la mesure où la prise en compte des conclusions en découlant a un impact différencié de celui dans le cadre de la soumission d'un dossier par les instances de la FFSNW.

Le sommet de la pyramide Fédérale : les instances dirigeantes de la FFSNW

Les instances de la Fédération demeurent au sommet de la pyramide fédérale et se voient renforcées dans leurs moyens d'actions grâce à la Conférence des Ligues qui participe à la construction de la politique fédérale et met en œuvre cette politique en région. Cette collaboration avec les organes déconcentrés permet aux instances de la FFSNW d'étendre leur capacité d'action. Par ailleurs, le projet construit et porté par l'ensemble des organes déconcentrés et la Fédération a d'autant plus d'impact.

L'implication de la Conférence des Ligues permet une meilleure adéquation entre les attentes du terrain et orientations qui sont prises par la Fédération.



La Fédération se positionne au plus proche de ses membres en les faisant participer aux décisions et en leur fournissant des services. Ce positionnement permet de valoriser l'affiliation.

Le discours et les travaux de la Fédération sont davantage orientés vers les Clubs associatifs membres. L'objectif de la FFSNW est de mettre en place des dispositifs directement profitables aux Clubs affiliés.

18. Subdélégations des Ligues

La parole est donnée au Président qui rappelle la démarche entreprise pour le renouvellement des délégations des organes déconcentrés régionaux de la Fédération.

Suite à la réforme territoriale, il a été demandé à toutes les Ligues, impactées ou non, de procéder à une Assemblée Générale Extraordinaire dont le but fut l'adoption des textes types transmis par la Fédération.

A l'issue de ses AGE, la Fédération a demandé aux Ligues de fournir un certain nombre de document afin que son Conseil d'Administration puisse procéder au renouvellement des délégations. Cette démarche d'uniformisation du fonctionnement de ses organes déconcentrés a notamment pour but de préciser quelles sont les missions d'une ligue régionale afin de favoriser un déploiement national le plus efficient et équitable possible.

Cette procédure a permis de renouveler les délégations de dix ligues présentant des documents conformes aux attentes et exigences fédérales.

A ce jour, seule la Ligue Nouvelle Aquitaine ne présente pas les conditions requises pour un renouvellement ferme et définitif de sa délégation.

Avis du CNOSF : le service juridique du CNOSF questionné sur le point de savoir si une Fédération délégataire de service public peut imposer à ses organes déconcentrés des modes de fonctionnement particuliers et notamment par l'adoption obligatoire de statuts types a fait la réponse suivante :

Si une association autonome et souveraine ne peut se voir imposer l'adoption de statuts types, le fait que la qualité d'organe déconcentré de la Fédération émane d'une volonté de cette dernière, l'association qui se veut être organe déconcentré se doit de respecter les procédures et directive de la Fédération.

De ce fait, la FFSNW a toute légitimité pour imposer des statuts types à ses organes déconcentrés.

Le Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine explique que les statuts de la ligue sont conformes à ceux de la Fédération et qu'il ne souhaite pas adoper les statuts types fournis par la Fédération car il estime que ces derniers ne sont pas conformes.

Il est rappelé que la conformité des textes n'est pas remise en question mais que la problématique tourne uniquement autour de l'adoption des statuts types tel que demandé par la Fédération.



Louis DEROIN, délégué de Bourgogne Franche Comté, et ancien responsable de la Commission Statuts et règlement, confirme le fait que la Fédération a toute légitimité pour imposer des statuts types à ses organes déconcentrés. De plus, il expose son désaccord sur quelconque problème de conformité entre les textes fédéraux et les statuts types fournis.

Une fois les débats clos, la proposition suivante est prononcée :

A ce titre, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de voter la mise en demeure de la Ligue Nouvelle Aquitaine afin qu'elle adopte les statuts types fournis par la FFSNW avant le 30 septembre 2018.

A défaut, la procédure de retrait de la subdélégation sera engagée.

Le Secrétaire Général soumet cette proposition au vote de l'Assemblée Générale.

Avec 60 voix contre, 20 abstentions, 92 voix pour la proposition est adoptée par l'Assemblée Générale.

19. Approbation de la Charte d'éthique et de déontologie

Le Secrétaire Général présente le contexte de la mise en place de la Charte d'éthique et de déontologie dont l'origine résulte d'une obligation faite aux Fédérations. (Art 131-15-1 du Code du Sport).

Compte tenu des délais imposés le document fut validé par le Conseil d'Administration et publié par anticipation sur le site fédéral.

- Hélène FILLIATRE, déléguée des clubs de Nouvelle Aquitaine : Pourquoi les salariés des structures n'apparaissent pas dans cette Charte ?
Le Responsable Administratif et Juridique explique que la rédaction de la Charte est normée quant aux éléments qu'elle énonce et aux publics visés. Concernant les salariés des différentes structures, clubs, organes déconcentrés et Fédération, ils sont soumis aux règles du droit du travail et répondent aux obligations de leur contrat de travail et du règlement intérieur de leur employeur.
Il n'apparaît donc pas opportun ou nécessaire de les inclure dans la Charte.

Le Secrétaire Général soumet la Charte d'éthique et de déontologie au vote de l'Assemblée Générale.

La Charte d'éthique et de déontologie est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

20. Approbation du règlement financier

La parole est donnée à Pascal CHATENET pour la présentation du règlement financier.

La Commission finances a entrepris ce travail de rénovation courant 2017 suite à l'Assemblée Générale de mars 2017.

L'objectif pour suivi fut de remettre au gout du jour un document vieillissant qui n'était plus adapté au fonctionnement de la Fédération.

Il est demandé qu'il soit procédé à des ajustements terminologiques.

Le Secrétaire Général soumet le règlement financier au vote de l'Assemblée Générale.

Le règlement financier, avec ajustements terminologiques, est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

21. Lancement des États Généraux du Ski Nautique, Wakeboard et disciplines associées

La parole est donnée au Président et aux Directeur Technique National pour le lancement des États généraux de la FFSNW.

A cette période charnière pour la Fédération, avec de nouveaux enjeux et défis à relever, la FFSNW lance les États Généraux du Ski Nautique, Wakeboard et disciplines associées. L'objectif est de mener une réflexion autour d'une question centrale :

« Qu'est-ce qu'un club FFSNW en 2018 et quel est son rôle ? »

Outre la réflexion menée en interne, la Fédération souhaite convier l'ensemble des clubs au travers de réunions régionales afin d'échanger avec eux autour de cette question.

La restitution de ces travaux se fera lors de l'Assemblée Générale 2019.

- Frédéric THERET, délégué des clubs de Centre Loire : les associations de wakesurf seront-elles conviées aux états généraux ?
Le Président répond par l'affirmative. L'objectif est de réunir les activités proches du Ski Nautique et du Wakeboard. Par exemple les engins tractés.

22. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été reçue par la Fédération conformément à l'article 1.2 du règlement intérieur de la FFSNW.

L'ordre du jour étant épuisé, le Secrétaire Général remercie l'ensemble des participants et donne la parole au Président qui remercie à son tour tous les délégués et les organisateurs pour leur accueil.

Le Président clôt l'Assemblée Générale 2018 à 16h30.